





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-831**

Séance publique du

18 octobre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1202985-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : "VILLE AMIE DES ENFANTS" 2021-2026 - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'UNICEF

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Education Enfance Petite
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : "VILLE AMIE DES ENFANTS" 2021-2026 - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'UNICEF-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Initiée en 2002 par l'UNICEF France et l'Association des Maires de France, l'opération « Ville, amie des enfants » a pour objectif de créer un réseau national et international de villes qui s'engagent, sous l'égide de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), à prendre des initiatives et promouvoir des actions facilitant l'insertion des enfants et des jeunes dans la vie de la cité et à encourager leur ouverture sur le monde.

Cinq engagements en faveur des 0-18 ans seront pris par la Ville en intégrant le réseau pour affirmer qu'elle s'engage au bien-être, à la protection, à l'éducation, à la participation et au respect de chaque enfant et chaque jeune.

Aix-en-Provence Ville amie des enfant pour la période 2021-2026 va faire partie d'un réseau de villes dans lequel la voix, les besoins, les priorités et les droits de l'enfant font partie intégrante des politiques, des décisions et des programmes publics.

La Ville place donc l'innovation sociale au cœur de sa politique éducative pour la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse et met en œuvre les principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) avec la prise en compte de leurs besoins et attentes spécifiques.

Pour obtenir le label, « Ville, amie des enfants » Aix-en-Provence a rempli un dossier de candidature exigeant, dont le plan d'actions vous est présenté ci-après.

Par ailleurs, le titre n'est pas obtenu définitivement. Les actions mises en œuvre dans ce cadre feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière par l'UNICEF.

Dès aujourd'hui, la Ville d'Aix-en-Provence a souhaité s'engager dans cette opération et a ainsi adhéré à la charte « Ville amie des enfants » et poursuivre son action pour la période de 2021-2026.

Le dossier de candidature de la Ville d'Aix-en-Provence repose sur des actions ou projets dans les domaines suivants :

- bien-être, cadre de vie, mixité ;
- non-discrimination et égal accès aux services ;
- handicap ;
- participation citoyenne des enfants et adolescents ;
- éducation et ouverture culturelle (jeux, sports, culture et loisirs) ;
- parentalité.

La Ville d'Aix-en-Provence entend aujourd'hui réaffirmer son engagement à travers la signature d'une convention d'objectifs visant à promouvoir la connaissance de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dans la commune ;

Le projet de convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'UNICEF France afin d'inscrire durablement et développer la démarche « Ville, amie des enfants » dans le temps et sur le territoire.

Les parties ont donc décidé de formuler leur initiative commune dans cette convention, valable à compter de la date de signature jusqu'au terme du mandat municipal en cours.

La collectivité s'engage à adhérer à l'UNICEF France en tant que personne morale. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 200 € à partir de l'année de signature de la présente convention et pour la totalité de sa durée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu ledit dossier de candidature de la Ville d'Aix-en-Provence ;

Vu ledit projet de convention d'objectifs liant la Ville d'Aix-en-Provence et l'UNICEF France ;

Il vous est demandé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que le dossier de candidature de la Ville d'Aix-en-Provence pour le titre « Ville, amie des enfants » 2021-2026 est approuvé ;
- **APPROUVER** La convention susvisée, établie entre la Ville d'Aix-en-Provence et le Comité Français pour l'UNICEF ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention d'objectifs 2021-2026 ;
- **PRENDRE** toutes les mesures nécessaires à son application ;
- **DIRE** que le montant de l'adhésion sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit (12123) 40 6281 924 pour un montant de 200 €.

DL.2021-831 - "VILLE AMIE DES ENFANTS" 2021-2026 - AUTORISATION DE SIGNER LA
CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'UNICEF-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

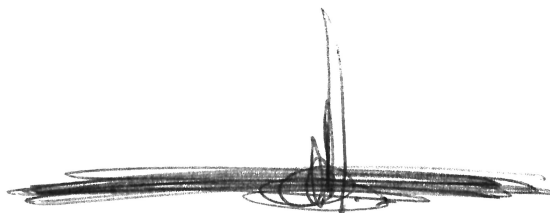
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

CONVENTION

Ville amie des enfants

entre UNICEF France et une collectivité territoriale

Entre

La Ville de AIX-EN-PROVENCE

représentée par son Maire,

Monsieur/Madame **Madame Sophie JOISSAINS**

ci-après dénommée « la Ville »

D'une part,

Le Comité français pour l'UNICEF, association loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 2 décembre 1970, dont le siège est situé à PARIS 06, 3 rue Duguay-Trouin, représentée territorialement par Monsieur/Madame **Monsieur Jean-Marie DRU**, Président-e du Comité UNICEF dûment habilité-e à l'effet des présentes par délégation consentie par Monsieur Jean-Marie DRU, Président et représentant légal de l'UNICEF France, ci-après dénommé « l'UNICEF France »

D'autre part.

Ci-après collectivement désignées par les « Parties » et individuellement par la « Partie ».

I. Introduction

1. La présente convention précise les modalités de la participation de la ville de **AIX-EN-PROVENCE** à l'initiative de l'UNICEF « Ville amie des enfants » (l'initiative VAE).
2. Depuis 1996, l'initiative VAE d'UNICEF aide les villes de toutes les régions du monde à respecter les droits des enfants et des jeunes, sur la base de la Convention internationale des droits de l'enfant. Partout dans le monde, le réseau des villes amies des enfants rassemble les parties prenantes qui s'engagent à faire de leurs villes et de leurs communautés des espaces accueillants pour les enfants. Il permet à ces parties prenantes de concevoir des villes et des communautés plus sûres, plus propres, plus résilientes.

Cette initiative a été lancée en 2002 par UNICEF France en partenariat avec l'Association des maires et présidents d'intercommunalités de France (AMF).

3. Une Ville amie des enfants développe des actions en lien avec les cinq engagements communs à toutes les villes membres du réseau et les recommandations proposées aux villes partenaires pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles.

Dans une Ville amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leurs voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.

Dans cet esprit, une Ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

4. La ville de **AIX-EN-PROVENCE** souhaite être partenaire du réseau Ville amie des enfants d'UNICEF France.
5. Par conséquent, la Ville et UNICEF France, dans un esprit de coopération, concluent la présente convention pour définir les modalités de la participation de la ville de **AIX-EN-PROVENCE** à l'initiative VAE d'UNICEF et de l'appui qu'UNICEF apportera à la ville de **AIX-EN-PROVENCE** pour l'aider à agir en tant que Ville amie des enfants.



II. Activités de collaboration

1. La ville de AIX-EN-PROVENCE s'engage à :

- Collaborer avec UNICEF France afin de dresser le bilan des droits de l'enfant sur son territoire.
- Concevoir et approuver un plan d'action pour être Ville amie des enfants. Ce plan d'action comprendra des objectifs clairs, des indicateurs d'impact, des indices de référence, un budget prévisionnel, un calendrier précis.
- Mettre en œuvre le plan d'action pendant la durée du mandat électoral municipal, et ce en étroite collaboration avec UNICEF France et ses partenaires éventuels.
- Suivre les progrès accomplis en regard des objectifs et des indicateurs du plan d'action et assurer la collecte des données pertinentes, dans le but d'identifier et de pallier les obstacles potentiels à la mise en œuvre du plan d'action.
- Informer a minima une fois par an UNICEF France et ses partenaires éventuels au sujet des progrès, des opportunités et des défis de la mise en œuvre du plan d'action.
- Participer de manière active aux groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations VAE proposés pour le mandat municipal 2020/2026.
- Diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire.
- Promouvoir l'appartenance à l'initiative « Ville amie des enfants » auprès des élus, des agents de la collectivité et l'ensemble des habitants du territoire en vue d'élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville.
- Commander à UNICEF France la formation spécifique qui sera dispensée aux élus et agents de la collectivité afin de renforcer leur connaissance des droits de l'enfant et leur application sur le territoire de la commune et dans le monde en vue d'élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville.
- Mettre en œuvre la Consultation nationale des 6/18 ans d'UNICEF France au moins une fois sur le mandat et tirer matière à réflexion des extractions locales des résultats.
- Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre et en participant, chaque année, à au moins un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement d'UNICEF destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde. Il peut notamment s'agir du Prix UNICEF de littérature jeunesse, de la Nuit de l'Eau, d'UNIDay et de tout autre projet non existant à ce jour. L'ensemble de ces éléments est disponible et en téléchargement libre sur le site www.myunicef.fr.
- Accompagner et encourager l'implication des comités et délégations bénévoles locales d'UNICEF à mener l'ensemble de leurs actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le territoire. Cet accompagnement peut notamment se matérialiser par la mise à disposition gracieuse et en continue de locaux adaptés. Cette mise à disposition se fera à la demande expresse de la représentation locale d'UNICEF.
- Afficher et communiquer sur l'appartenance de la Ville au réseau Ville amie des enfants pour en partager la philosophie et les objectifs et de diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire, en particulier dans la publication de la collectivité, sur son site internet et ses comptes réseaux sociaux.
- Relayer sur l'ensemble de ses réseaux sociaux et son site internet les campagnes d'appels aux dons lancés par UNICEF lors de situations d'urgence.



2. UNICEF France s'engage à :

- Assurer l'accompagnement de la Ville dans son processus de reconnaissance comme « Ville amie des enfants » puis pendant toute la durée du mandat municipal, notamment grâce à l'implication de ses comités et délégations bénévoles locales, avec la nécessaire vigilance que les personnes référentes de chacune des parties soient clairement identifiées et en contact réguliers.
 - Apporter le concours de son expertise et expérience internationale notamment au sein du réseau Child Friendly Cities Initiative (CFCI) mais aussi en lien avec ses programmes terrain et études de recherche de portée mondiale.
 - Créer et animer des groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations VAE proposés pour le mandat électoral municipal 2020/2026. Ces groupes de travail pourront réunir des représentants des Villes amies des enfants, des représentants du siège d'UNICEF France et de ses délégations et comités bénévoles locaux ainsi que des partenaires et experts techniques.
 - Partager tous les éléments utiles (études, orientations, outils) concernant l'initiative VAE qui sont susceptibles d'accompagner la Ville dans la mise en œuvre de son plan d'action.
 - Contribuer à la mise en place d'un processus efficace de suivi des recommandations.
 - Contribuer à l'évaluation des progrès accomplis et de l'impact de l'initiative VAE.
 - Proposer des rencontres, formations et conseils aux parties prenantes de l'initiative VAE.
 - Mettre à la disposition de la ville un outil d'évaluation de l'exercice des droits de l'enfant sur son territoire grâce à la Consultation nationale des 6/18 ans et à ses extractions locales de résultats ;
 - Promouvoir la collaboration avec la ville sur le site web d'UNICEF consacré à l'initiative : www.villeamiedesenfants.fr et plus globalement grâce aux sites, newsletters et autres médias sociaux associés à UNICEF France et à cette initiative.
 - Proposer tout au long de l'année des événements, projets et outils d'engagement et de sensibilisation aux droits de l'enfant destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde. L'ensemble de ces éléments est en téléchargement libre sur le site www.myunicef.fr. Il peut notamment s'agir de la célébration de la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre, du Prix UNICEF de littérature jeunesse, de la Nuit de l'Eau, d'UNIDay et de tout autre projet non existant à ce jour.
3. Outre les actions énumérées ci-dessus, chacune des parties peut accepter des responsabilités supplémentaires dans le cadre de la présente collaboration. Dans ce cas, ces responsabilités supplémentaires seront confirmées par écrit.
nom, prénom, fonction, téléphone et mail

4. **GIACALONE Elisabeth** giacaloneee@mairie-aixenprovence.fr **04 88 71 83 04** sera le référent municipal de la ville de **AIX-EN-PROVENCE**. La délégation ou le comité local bénévole UNICEF présent sur le territoire est le principal interlocuteur de ce référent municipal. À défaut, et pour certaines opérations, le siège, et en particulier son service Plaidoyer et Sensibilisation, peut également être amené à contacter ce référent municipal ainsi que les personnes mentionnées en contact possible. Si l'une des parties change de coordinateur, elle en informera l'autre, par écrit, dans les meilleurs délais.

III. Plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse

1. Dans le cadre de sa candidature, la ville de **AIX-EN-PROVENCE** a élaboré, en collaboration avec UNICEF France, un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur la base des propositions d'engagements et de recommandations présentées dans le Guide Ville amie des enfants.
2. Ce plan d'action a été examiné et approuvé par la commission d'attribution du titre VAE d'UNICEF France. Il a ensuite été adopté en Conseil municipal.
3. Le plan d'action municipal 2020/2026 est joint à la présente convention accompagnée de la délibération qui a permis son adoption.



IV. Supports de communication, utilisation des noms et des logos

1. Tous les documents de communication et de sensibilisation créés et édités dans le cadre de la présente collaboration doivent respecter les obligations propres à l'usage de la marque UNICEF France et celles de la Ville. Sous réserve du respect des procédures d'approbation internes des parties, il sera apposé sur ces documents les noms, logos, emblèmes et marques déposés respectifs.
2. Il est expressément convenu que la collectivité ne sera pas autorisée à utiliser le logo UNICEF seul mais uniquement le logo Ville amie des enfants en respectant la charte graphique jointe au logo.
3. Une fois intégrée dans le réseau des Villes amies des enfants, la collectivité devra également :
 - i. installer des panneaux d'entrée de ville « Ville amie des enfants partenaire de l'UNICEF ». UNICEF France fournira les fichiers pour leur réalisation, accompagnés de la charte graphique. Ces panneaux sont réalisés et financés par la Ville. Elle devra s'assurer des autorisations nécessaires à cette installation avec les services municipaux ou départementaux concernés.
 - ii. créer une page ou un espace Ville amie des enfants sur son site Internet et y insérer un lien avec le site www.villeamiedesenfants.fr. Cette page sera mise à jour régulièrement.
 - iii. renseigner une fiche de présentation (en annexe) de la ville destinée à alimenter le site www.villeamiedesenfants.fr
4. Dans le cadre de la présente collaboration, chaque partie pourra demander à l'autre l'utilisation du nom, du logo de l'emblème ou de la marque de l'autre partie. Dans ce cas, nous convenons que nous demanderons l'autorisation de l'autre partie, par l'intermédiaire de nos coordinateurs respectifs, avant d'utiliser le nom, le logo, l'emblème ou la marque de l'autre partie ; cette demande précisera l'utilisation qui en sera faite. Aucune des parties ne se verra dans l'obligation de donner l'autorisation demandée. Toute utilisation se fera dans le respect le plus strict des conditions fixées dans l'autorisation et sera conforme aux règlements ou aux recommandations concernant la marque en question (documents que chaque partie communiquera à l'autre).
5. La ville de **AIX-EN-PROVENCE** reconnaît que le nom, le logo et l'emblème d'UNICEF, le nom et le logo de l'initiative « Ville amie des enfants » d'UNICEF et toute autre marque ou élément de propriété intellectuelle d'UNICEF (les droits de propriété intellectuelle d'UNICEF) restent la propriété exclusive d'UNICEF et sont protégés par le droit international et les législations applicables. De la même manière, la ville de **AIX-EN-PROVENCE** reconnaît que le nom, le logo, l'emblème et les autres droits de propriété intellectuelle d'UNICEF France restent la propriété exclusive d'UNICEF France et sont protégés par le droit international et les législations applicables. UNICEF France confirme qu'il a reçu les autorisations requises pour accorder une sous-licence concernant les noms, logos et emblèmes d'UNICEF et de l'initiative Ville amie des enfants, dans le cadre de la présente convention.
6. La ville de **AIX-EN-PROVENCE** s'abstiendra de tout abus, infraction ou violation des droits de propriété intellectuelle d'UNICEF France. La ville de **AIX-EN-PROVENCE** confirme qu'elle connaît les idéaux, les objectifs ainsi que les valeurs morales et éthiques d'UNICEF et reconnaît que les droits de propriété intellectuelle d'UNICEF et d'UNICEF France ne peuvent être associés à une quelconque cause politique ou sectaire ni utilisés d'une façon qui serait incompatible avec le statut, la réputation et la neutralité d'UNICEF. Les parties conviennent que le non-respect de cet article IV constituerait une violation d'une disposition essentielle du présent protocole d'accord. Le présent article IV restera d'application à l'expiration ou en cas de résiliation du présent protocole d'accord.



V. Partage des informations non confidentielles

1. Pendant la présente collaboration, chacune des parties est autorisée à partager avec l'autre les données, études ou autres informations protégées non publiques. Dans un tel cas, la partie qui divulgue ces informations peut fixer des conditions supplémentaires raisonnables concernant leur utilisation, notamment pour ce qui concerne toute diffusion supplémentaire. La partie qui reçoit lesdites informations doit respecter toutes les conditions qui lui auront été communiquées.
2. Sauf disposition contraire énoncée au paragraphe précédent et sans préjudice de tout autre accord écrit, aucun des documents ou informations (quel qu'en soit le format) partagés entre les parties, aucune information ou support de communication résultant de la présente collaboration ne seront considérés comme « confidentiels ».

VI. Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver une stricte confidentialité concernant la présente convention ainsi que tout document, information, donnée, image, dessin ou graphique, quel qu'en soit le support, qu'elles pourront échanger ou dont elles disposent à l'occasion de son exécution.

Elles pourront cependant communiquer toutes informations utiles à l'exécution des présentes aux membres de leur personnel ou à leurs conseils extérieurs, qui sont par ailleurs tenus par une obligation de confidentialité.

Cette obligation de confidentialité continuera de produire ses effets, nonobstant la résiliation ou l'expiration de la présente convention pour quelque raison que ce soit, aussi longtemps que les informations ne seront pas tombées dans le domaine public

Chacune des parties s'engage à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle (en particulier, aux droits de marques ou de logos ou aux noms de domaine) de l'autre partie.

VII. Données personnelles et respect du Règlement européen sur la protection des données (RGPD)

Dans le cadre de cette Convention, les parties s'engagent à respecter la réglementation française et européenne en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, « le règlement européen sur la protection des données – RGPD ».

À ce titre, si une des parties est amenée à collecter des données dans le cadre de cette convention, elle s'engage à recueillir le consentement préalable des personnes concernées et les avoir informés, conformément aux dispositions du RGPD et de la loi « Informatique et libertés » 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée :

- de la finalité du traitement mis en œuvre par l'Association, responsable du traitement ;
- des destinataires ou catégories de destinataires des données ;
- des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition pour motifs légitimes à la collecte et à l'enregistrement des données à caractère personnel des donateurs et plus généralement de tout droit dont ils disposent aux termes desdits textes ;
- des modalités d'exercice du droit d'accès aux données.

Les parties s'engagent à coopérer et à remplir les exigences légales relatives à la protection des données à caractère personnel, afin notamment de respecter les droits des personnes concernées en vertu du RGPD et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés ou en cas de demande d'information qui pourrait leur être adressée ou en cas de contrôle de la part des autorités compétentes.



Pour toute demande relative à l'exercice de ces droits, il convient de s'adresser au sein de la Ville à **affjur@mairie-aixenprovence.fr 0442919393** et à UNICEF France à **dpo@unicef.fr** ou par courrier postal au 3, rue Duguay-Trouin, 75006 Paris.

Chaque Partie s'engage à maintenir en place pendant toute la durée de cette Convention, toute mesure technique et d'organisation appropriée pour éviter tout accès accidentel, non autorisé ou traitement illicite, destruction, perte, dommage ou divulgation des données personnelles et des programmes et procédures de sécurité adéquats afin de s'assurer qu'aucune personne non autorisée ne puisse accéder à un quelconque équipement utilisé pour le traitement ou la conservation des données personnelles.

VIII. Coûts et responsabilités dans le cadre de la présente collaboration

1. La collectivité s'engage à adhérer à UNICEF France en tant que personne morale. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 200€ (deux cents euros) à partir de l'année de signature de la présente convention et pendant la totalité de sa durée.
2. En dehors des frais annuels d'adhésion, chacune des parties prendra en charge les coûts qu'elle encourra au titre de la présente collaboration, sauf disposition contraire dans un cas particulier devant faire l'objet d'un accord écrit distinct. Chacune des parties sera entièrement responsable de ses actes dans le cadre de la présente collaboration ; cette responsabilité s'étend aux actes des collaborateurs, des contractants, des fournisseurs et des consultants des parties.

IX. Engagement déontologique

1. Les parties reconnaissent qu'il est essentiel de prendre toutes les précautions requises pour éviter la fraude, la corruption (dans le secteur public ou non) et les conflits d'intérêts. À cette fin, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente collaboration, les parties soumettront leurs collaborateurs, contractants, consultants et fournisseurs respectifs aux critères de conduite les plus stricts tels que définis dans les règles et réglementations, politiques ou procédures correspondantes.
2. Chaque partie informe l'autre dès que l'une d'elles est avisée d'un incident ou d'un rapport incompatible avec les engagements et les confirmations visées aux paragraphes précédents. Les parties coopèrent en conséquence afin d'adopter les mesures requises.

X. Résolution des différends

Pour tout litige relatif à l'exécution des présentes, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. À défaut d'y parvenir, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

XI. Durée de la collaboration ; fin de la collaboration

1. La présente collaboration est établie pour une durée équivalente à celle du temps restant pour terminer le mandat municipal actuel soit 6 (six) ans au total maximum jusqu'en mars 2026, selon la réglementation en vigueur. Avant la fin de la présente collaboration, les parties se réuniront pour faire le bilan.
2. Chacune des deux parties peut, si elle le souhaite, mettre fin à la présente collaboration avant son terme, moyennant notification écrite préalable par lettre recommandée avec AR avec un préavis de trente (30) jours.
3. Dès réception d'une telle notification, les parties collaboreront pour terminer de façon ordonnée toutes les activités communes engagées dans le cadre de la présente collaboration. La présente collaboration prendra fin à l'expiration de ce délai de trente jours. À l'expiration de la présente collaboration ou après sa résiliation, tous les droits et autorisations conférés par l'une des parties à l'autre s'éteindront, notamment les droits et autorisations conférés en matière de propriété intellectuelle.



4. Si la ville de **AIX-EN-PROVENCE** informe UNICEF France de tout incident ou rapport incompatible avec les engagements déontologiques décrits ci-dessus, ou si l'une des parties considère de bonne foi que la poursuite de la présente collaboration a compromis ou risque de sérieusement compromettre ses missions ou valeurs ou de porter atteinte à la réputation ou à la considération associées à ses nom, logo, emblème ou droits de propriété intellectuelle (selon le cas), les deux parties examineront ensemble les mesures susceptibles d'être adoptées pour remédier à cette situation.
5. Dans les cas extrêmes, UNICEF France peut, s'il l'estime nécessaire, mettre fin à la présente collaboration sans préavis, notamment dans le cas où la collectivité ferait volontairement preuve sur son territoire de manquements graves à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, en particulier en lien avec l'accès à l'éducation, la non-discrimination et l'égalité d'accès aux services proposés aux enfants et aux jeunes par la collectivité.

Dans un tel cas, la ville de **AIX-EN-PROVENCE** n'aura plus le droit d'utiliser les éléments de propriété intellectuelle d'UNICEF France et mettra un terme à toutes les activités de promotion et de relations publiques au titre de la présente collaboration.

XII. Dispositions générales

1. Les parties ne créent pas une co-entreprise ou une entreprise commune et la présente collaboration ne saurait être interprétée dans ce sens. Les parties conservent une totale indépendance et collaborent dans la limite des présentes dispositions afin de contribuer à créer des environnements urbains propices à la défense des droits de l'enfant.
2. Si l'une des parties souhaite modifier les termes de la présente collaboration, les parties se concerteront et, en cas d'accord mutuel sur ladite modification, celle-ci sera consignée par écrit dans un document signé par les deux parties, et entrera en vigueur à la date de la signature.

Pour la Ville de AIX-EN-PROVENCE
Nom / Prénom Madame Sophie JOISSAINS
Fonction Maire d'AIX-EN-PROVENCE
Signature

Pour UNICEF France
Nom / Prénom Monsieur Jean-Marie DRU
Fonction PRESIDENT
Signature



PLAN D'ACTION MUNICIPAL

2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse

Ville de AIX-EN-PROVENCE

Préambule : La Ville doit énoncer ici les valeurs qu'elle porte ou souhaite porter tout au long du mandat 2020/2026 pour que « chaque enfant et chaque jeune profite de son enfance et de sa jeunesse, et développe son plein potentiel grâce à la réalisation égale de ses droits dans sa ville¹. »

(Texte de 3000 signes espaces compris présentant l'intention politique de la Ville au cours du mandat à venir)

Accompagner les enfants, les jeunes et leur famille est un enjeu prioritaire pour la Ville d'Aix-en-Provence qui s'engage auprès des parents et de tous ses partenaires pour favoriser la réussite éducative, le développement harmonieux de l'enfant et l'égalité des chances. Dans ce cadre la Ville d'Aix-en-Provence poursuit une politique ambitieuse, cohérente et coordonnée avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs. En créant une synergie autour de projets transversaux et partagés, la Ville d'Aix-en-Provence contribue au bien-être, à l'épanouissement des enfants, des jeunes en appui des familles. Toutes ses politiques publiques intègrent cette dimension et concourent au même objectif : faire de la jeunesse, une priorité. La culture, les sports, le développement durable, la politique de la Ville, l'Éducation, les relations européennes et internationales participent à la construction des citoyens de demain en proposant des actions, des manifestations, en intégrant des dispositifs nationaux, en créant du lien entre les publics, en améliorant la qualité de vie des habitants.

La Ville d'Aix-en-provence souhaite, au travers de son projet éducatif de territoire :

1/ Préparer les jeunes à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux actuels et à venir,
2/ Aider l'enfant à se construire en tant que personne responsable, autonome et engagé et l'encourager à découvrir tous ses potentiels,
3/ Garantir à chaque enfant un parcours éducatif de qualité en lien avec l'ensemble de la communauté éducative. Ces parcours s'appuient sur des partenariats, des collaborations solides et complémentaires dans les actions proposées autour d'axes forts et incontournables : le Développement Durable, la Citoyenneté, la Réussite Éducative, l'Inclusion et Coopération Internationale qui nourrit les échanges & la solidarité avec les autres pays du monde,

La Ville partage avec les parents, l'Éducation Nationale, les associations une co-responsabilité éducative. Sa politique éducative repose sur la prise en charge globale de l'enfant dans toutes ses activités, tous ses temps et tous ses lieux, en considérant que chaque situation de vie est source et facteur d'enseignement.

Pour conduire cette politique, la Ville mobilise ses services autour d'objectifs communs de lutte contre les inégalités et d'actions relatives au mieux vivre ensemble. Elles formalise de nombreux partenariats:

- avec les centres sociaux et gestionnaires associatifs pour les accueils de loisirs, accueils jeunes dans le cadre du plan mercredi
- par le Contrat Enfance Jeunesse qui englobent les actions auprès des publics petite enfance, enfance, jeunesse et les familles
- avec le Centre Permanent d'Initiative pour le Développement Durable

La ville assure dans le cadre d'une délégation de service public et de conventions associatives l'accueil collectif ou individuel des plus petits. Elle déploie une communication adaptée, facilitent les démarches des habitants en respectant les principes d'équité et d'égalité d'accès au service public.

Ci-après, les actions menées et à développer.

Au sein des cinq engagements des Villes amies des enfants 2020/2026, le Ville de AIX-EN-PROVENCE fait le choix de suivre les recommandations suivantes et d'y attribuer les moyens qui seront à la hauteur des enjeux locaux.

¹ Vision Ville amie des enfants - UNICEF Child Friendly Cities and Communities Handbook- 2018



ENGAGEMENT #1. ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE CHAQUE ENFANT À TRAVERS UNE DYNAMIQUE PUBLIQUE LOCALE FAVORISANT ET ACCOMPAGNANT SON ÉPANOUISSEMENT, SON RESPECT ET SON INDIVIDUALITÉ.

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées ²	Objectif(s) visé(s) ³	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<ul style="list-style-type: none"> Choisir d'investir dans la petite enfance et l'accompagnement des parents 	<p>Participation de la Ville au fonctionnement des lieux d'accueil municipaux de la petite enfance, LAEP, DSP et développement d'initiatives privées, RAM, mufti-accueil collectifs associatifs et associations en lien avec les tout-petits et / ou œuvrant dans le domaine de la parentalité.</p> <p>- DSP 2 réunions parents par crèches / an</p> <p>- Ateliers réalisés avec les parents selon des plannings programmés.</p>	<p>1- LAEP La passerelles Aide à la parentalité, accueil enfants / parents / grands parents -accompagnement parentalité</p> <p>2-Participation parents aux projets crèches DSP => Acteurs du fonctionnement dans les crèches - cadre de vie et accompagnement des activités extérieures.</p> <p>- DSP ouverture des structures aux parents - partenariat parents/équipe autour de l'éveil de leur enfant.</p>	<p>1- enfant se situant au centre du système éducatif.</p> <p>- parents reconnus comme les acteurs principaux de l'éducation,</p> <p>2 - Prise en compte de l'intérêt premier de l'enfant - temps écoute des parents.</p> <p>-tenir compte de la diversité et faire preuve d'empathie.</p> <p>Sur toutes les crèches concernées : - enfant considéré comme un être global.</p>	<p>1-2021-2022 soutien renouvelé - conforté : structure pour souffler. Renforcement après COVID 19. 3 professionnels accueillants, formés à la question de la petite enfance et du citoyen dans la ville : lieu anonyme, convivialité, transmission et accompagnement.</p> <p>2 - Renouvellement DSP 2015-2022 Café parents, ateliers enfant /parents soirée à thème sommeil, propreté, Montessori.... Temps festifs, intervenants extérieurs ferme péda, ballet Preljocaj..</p> <p>DSP 2022-2029 fort volet accompagnement des parents.</p>	<p>1-La passerelle 825 enfants 0-4 ans accompagnés et 695 parents et grands parents dans l'esprit de la "Maison Verte" conçue par la psychanalyste Françoise DOLTO</p> <p>2-Enfants 0- 4 ans et jusqu'à 6 ans pour les enfants handicapés. 875 places</p> <p>Accueil familles, nouveaux parents avec professionnels (psychologues , psychomotriciens)</p> <p>- Les partenaires institutionnels du service Petite enfance de la Ville.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> RH Personnel LAEP - DSP - Service Ville Enfance-Petite Enfance 5 agents</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Budget Budget DSP 2020 4 295 000 € par an en 2019 autre budget en 2022 prévu. Budget LAEP 18 900 € par an</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Lieu Le territoire de la ville 20 crèches en DSP Quartier sud avenue de la CIBLE La passerelle Accueil Maison du soleil Jas de Bouffan</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Évènement Mise en place de journées thématiques Journée de la petite enfance Animations propres dans chaque crèche</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Communication Guide de la petite enfance Flyers - diffusion réseaux sociaux ville Diffusion auprès des parents par mails. Ville en tant que relais d'information</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autre Personnel de la ville dédié de la ville Un service dédié Petite Enfance - Enfance</p>



2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

ENGAGEMENT #1. ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE CHAQUE ENFANT À TRAVERS UNE DYNAMIQUE PUBLIQUE LOCALE FAVORISANT ET ACCOMPAGNANT SON ÉPANOUISSEMENT, SON RESPECT ET SON INDIVIDUALITÉ.

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées ²	Objectif(s) visé(s) ³	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<input checked="" type="checkbox"/> Lutter contre la pollution de l'air et aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et les jeunes	1- Éducation au développement durable : - Le bon air est dans les serres : Education des plus jeunes est un des leviers puissants pour renforcer la prise en compte de la biodiversité dans toutes les activités humaines. 2- Direction des Sports appel à projet en 2021 savoir rouler en vélo et limiter la pollution de l'air. 3- Plan Déplacement Établissements Scolaires PDES - ADEME	1 - 1ere expérimentation à lancer Ecoles WALLON et Paul ARENE : végétalisation des cours d'écoles. - PROJET- " bon air (le bonheur) est aux Serres"- sensibilisation à l'environnement et biodiversité. 2 - Projet du savoir Rouler à Vélo dans les écoles et ALSH avec : direction des sports / acteurs associatifs du vélo sur la Ville. 3-Penser globalement trajets enfants domiciles/écoles	1 -végétalisation des cours d'écoles L'opération consiste à créer des espaces de verdure et d'ombre grâce aux végétaux afin d'éviter les îlots de chaleurs. 2- sensibiliser les enfants à l'environnement de proximité, la vie animale / végétale / au lien entre tous les êtres vivants y compris l'homme = compréhension responsabilité de chacun. 3- inciter le report modal vers les modes actifs. Changement du comportement à long terme.	1- Eco-construction de la cours verte. 2021-2025. CM du 12 février 2021 2 - Le bon air est aux serres : projet : " bon air (le bonheur) est aux Serres" - permettre aux 79 groupes scolaires d'être sensibilisés à l'environnement et biodiversité : ateliers pédagogiques. Ateliers assurés par 2 agents des serres + 6 services civiques + 3 seniors dans le cadre d'échanges intergénérationnels. 2 - Déploiement du vélo * Direction des sport : Achat 20 draisienne, 30 vélos en 2021. Clubs locaux associés à l'action dès 2022. 3- Déplacements des élèves bénéfique pour la santé et respect de l'environnement. Éducation à l'éco-mobilité.	1 -Public des écoles primaires de 6 ans à 11 ans. Publics ALSH 3 à 13 ans 2 - Projet éducatif à l'environnement et à la biodiversité : enfants des groupes scolaires soit 7600 élèves répartis dans 300 classes de la grande section maternelle jusqu'au CM2. 3- 3 / 12 ans Ecoles.	<input checked="" type="checkbox"/> RH Mobilisation des directions de la ville Infrastructure - Sports : 2 éducateurs (1DE) Espaces verts, muséum, Éducation, Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Budget Budget de 1 million d'euros par an pour les travaux de végétalisation cours d'écoles Espaces verts 300 € (voyages bus) Sports 12 000 € <input checked="" type="checkbox"/> Lieu écoles Grassi-Jaurès et Laurent Le territoire de la Ville Serres municipales <input checked="" type="checkbox"/> Évènement partenariat CPIE pour l'animation Ecoles/Parents/transports collectifs/ vélos/ <input checked="" type="checkbox"/> Communication Diffusion MAG'AIX Réseaux ville Presse locale Création de supports éducatifs <input checked="" type="checkbox"/> Autre Réseaux écoles / parents / enfants / familles Clubs sportifs - CPIE

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
 3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration



ENGAGEMENT #1. ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE CHAQUE ENFANT À TRAVERS UNE DYNAMIQUE PUBLIQUE LOCALE FAVORISANT ET ACCOMPAGNANT SON ÉPANOUISSEMENT, SON RESPECT ET SON INDIVIDUALITÉ.

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées ²	Objectif(s) visé(s) ³	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<ul style="list-style-type: none"> • Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent 						<input checked="" type="checkbox"/> RH <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Budget <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Lieu <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Évènement <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>



² Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
³ Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

ENGAGEMENT #2. AFFIRMER SA VOLONTÉ DE LUTTER CONTRE L'EXCLUSION, CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées ²	Objectif(s) visé(s) ³	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<ul style="list-style-type: none"> Assurer un accès aux services publics pour tous les enfants y compris les plus défavorisés 	<p>Le contrat de ville contribue à réduire les inégalités territoriales et accompagner les habitants des QPV : Jas de Bouffan, Encagnane, Corsy, Beisson, et Pinette . La fracture numérique s'est révélée pendant le premier confinement. La réussite éducative, thématique prioritaire du contrat de ville répond à un enjeu fort . Dans les QPV, la part des élèves qui rencontrent des difficultés dans leur scolarité est très importante.</p>	<p>Lutte contre la fracture et l'exclusion numérique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - émergence de pôles numériques - mise en place d'un projet de solidarité numérique - rédaction d'un plan de lutte contre la fracture numérique - coordination du réseau d'acteurs - Mise en place d'ateliers d'accompagnement à la scolarité et de parentalité - coordination des acteurs en réseau avec l'éducation nationale - parfaire la formation de bénévoles 	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'accès au numérique: aide aux démarches administrative en ligne, - favoriser la continuité éducative par un accompagnement personnalisé - équiper les familles - assurer un déploiement territorial numérique équitable et une cohérence dans les actions - contribuer à la réussite éducative - faciliter la scolarité des enfants et de leurs parents - assurer une cohérence des actions 	<p>Contrat de ville 2015-2022 , 2022-2027</p> <ul style="list-style-type: none"> - appel à projet chaque année réponse à note de cadrage dans le cadre du contrat de ville - Comité technique de suivi trimestriel des pôles numériques - comité technique bi annuel du projet de solidarité numérique - maillage du réseau associatif aixois concerné - rencontre bi-annuelle entre les acteurs associatifs et les établissements scolaires - suivi des actions - contribution aux appels à projets - réflexion sur la mise en place d'un Programme de Réussite Éducative - Interroger les structures sur la non présence des filles sur certaines activités et actions correctives envisagées. 	<p>Publics QPV et le territoire aixois.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> RH</p> <p>Partenaires contrat de ville/ Dir Politique de la ville/ Associations/Education/Relations Citoyens</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Budget</p> <p>contrat de ville et autres appels à projet, subventions diverses. 6500 € par exemple à l'association coup de pouce 28 clubs en prim et 6 en mater 2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Lieu</p> <p>QPV : Jas de Bouffan, Encagnane, Corsy et Beisson, Pinette;</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Évènement</p> <p>Appel à projet contrat de ville en octobre</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Communication</p> <p>Réseaux VILLE et AIX MARSEILLE METROPOLE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Autres partenaires Dir Bibliothèque, Jeunesse, Éducation, habitants</p>

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

ENGAGEMENT #2. AFFIRMER SA VOLONTÉ DE LUTTER CONTRE L'EXCLUSION, CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées ²	Objectif(s) visé(s) ³	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<input checked="" type="checkbox"/> Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons	<p>1-Dispositif mini box + Amplifier une dynamique partenariale entre : directions Ville et communauté éducative locale autour des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.</p> <p>2-Pass'sport club dispositif sportif municipal avec le soutien des clubs locaux.</p>	<p>1 - 25 Mini-box ouvertes aux filles / garçons Appel à projet 2021 : 17 associations partenaires participation de la Direction des Sports. 5 domaines d'activités non-générées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sports - Culture - Sciences / techniques - Santé - Sensibilisation aux addictions <p>2- PASSPORT CLUB https://eadm-secure.mairie-aixenprovence.fr/passportclub/liste-de-s-activites-2020.html Programmation annuelle.</p>	<p>1- Dispositif minibox accès filles / garçons.</p> <p>2- Passport club permet aux enfants (non générées) de découvrir des disciplines sportives.</p> <p>Encadrement diplômé et formés sur la thématique.</p> <p>- non générées. avec Inclusion des filles aux activités.</p> <p>Pour les 2 dispositifs : les méthodes d'intervention visant à l'égalité, la mixité garçons/filles questionnaire satisfaction et grille observation. Avec aide UNICEF : suivi et méthode</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projet auprès des partenaires lancé en Mars 2021 - retour des proposition début avril 2021. -Départ des minibox JUILLET 2021 - CPIE pour étoffer la programmation. Direction des Sports ; Direction Citoyenneté Proximité ; Direction de la Santé, les opérateurs eux mêmes. - PASSPORT CLUB : Au regard du nombre d'enfants accueillis dans chaque club partenaire, la ville alloue des subventions dans le cadre du Pass'Sport Club à 28 associations sportives. Convention annuelle à renouveler chaque année. - travail avec UNICEF pour accompagner l'égalité filles/garçons. Proposition d'1 Questionnaire satisfaction et d'1 grille d'observation. - Evénement "la nuit de l'eau". 	<p>MINIBOX : Offre aux familles à destination des enfants de 3 à 17 ans : filles - garçons, activités non générées.</p> <p>- dispositif ouvert filles / garçons et garant de la mixité sociale : PEDT.</p> <p>- Interroger les structures sur la non-présence des filles sur certaines activités. Accompagnement de l'UNICEF pour aide et outils : 1 Questionnaire de satisfaction et d'1 grille d'observation.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> RH Encadrants ALSH - Personnels éducation / jeunesse / Enfance. Direction des Sports : agents, vacataires, saisonniers, stagiaires BPJEPS sous tutorat ETAPS <input checked="" type="checkbox"/> Budget Direction Jeunesse 38 252 €. . est estimé à plus de 49 000 € pour la Ville Passportclub 58 870 €</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Lieu 20 ACM du territoire (15 ALSH + 5 Accueils ou Secteurs jeunes) Équipements sportifs d'Aix 1000 enfants bénéficiaires.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Événement - Appel à projet lancé en Mars - retour des propositions début avril. - Passportclub validé en CM de mars 2021</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Communication Information auprès des opérateurs, familles concernées, Flyers, communiqué de presse, réseaux sociaux,</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autre Diffusion des propositions d'été par mails, réseaux internes, familles et coordinations des inscriptions. Guides des sports et Education</p>

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

ENGAGEMENT #2. AFFIRMER SA VOLONTÉ DE LUTTER CONTRE L'EXCLUSION, CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées ²	Objectif(s) visé(s) ³	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<input checked="" type="checkbox"/> Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes	<p>1-Association le cri l'enfant réseau Voix de l'enfant</p> <p>2- Maison de la justice et du droit</p> <p>3- contrat de ville: 2015-2022: Action de citoyenneté du CLSPD.</p>	<p>1-Accueil individuel des usagers par les professionnels de l'association, avec prise de RDV et permanence en accès libre. - Etre une plateforme pour la protection et la défense des enfants.</p> <p>2- CLSPD -meilleure connaissance de leur utilisation des réseaux : diversité des cas rencontrés. -Violence liée à la cybercriminalité.</p> <p>3- CLSPD Projet du rallye citoyen. festival du film judiciaire.</p>	<p>1-Défendre la dignité et l'intégrité des enfants -adolescents -Initier - soutenir des programmes de santé primaire, de scolarisation;</p> <p>2- Conférences à thèmes variés : * l'accès aux droits, la citoyenneté, lutte contre la violence faite aux jeunes sur les réseaux.</p> <p>3-Renforcer la solidarité entre les citoyens, Atténuer les inégalités, Lutter contre les exclusions et prévention de la délinquance. Lutter contre la violence faite aux enfants.</p>	<p>1-Etre un lieu de dialogue pour les associations membres et partenaires. La ville continue son soutien afin d'amplifier l'action et sa médiatisation, dans un but de prévention. 2- Développement d'initiatives et de programmes de prévention spécifiques * Faire prendre conscience aux adolescents / parents des risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux (cyber-harcèlement, atteinte à la vie privée, chantage, etc.) Rencontres avec différents acteurs.</p> <p>3 - Dès 2022 rallye citoyen : Objectif, faire découvrir à des enfants de 10 à 13 ans les institutions implantées dans le centre ville. Concours justice et festival du film judiciaire: faire dialoguer les collégiens et lycéens avec les acteurs de justice sur des thèmes actuels.</p>	<p>1- Enfants et adolescents parents.</p> <p>2- Adolescents de 11 à 18 ans et parents.</p> <p>3- Éducation Nationale et directeurs d'écoles / Collèges et lycées associés à la démarche.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> RH Direction politique de la ville Direction Éducation Direction de la communication</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Budget 1-Mise à disposition de locaux gratuitement au sein de l'espace jeunesse. 2- Actions citoyenneté 4000 €</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Lieu Voix de l'Enfant 37 Bd A.BRIAND Maison de la justice et du Droit Rue Charloun RIEU Les quartiers QPV</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Évènement Édition du rallye citoyen. juin 2022 festival film judiciaire sur une semaine en décembre Jury du concours juin 2022</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Communication Flyers, réseaux sociaux ville, communication auprès des établissements concernés, écoles, collèges.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autre 4 QPV de la ville : Beisson (1 312 h) Corsy (1 173 h), Encagnane (4 642 h) Jas de Bouffan (6 900 h) Quartier Pinette (2 037 h) en veille active.</p>

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

ENGAGEMENT #3. PERMETTRE ET PROPOSER UN PARCOURS ÉDUCATIF DE QUALITÉ À TOUS LES ENFANTS ET JEUNES DE SON TERRITOIRE

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées ²	Objectif(s) visé(s) ³	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<input checked="" type="checkbox"/> Tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté	<p>La Direction de l'Éducation gère les trois écoles suivantes :</p> <p>1- École TIKNO NIGLO Classe unique dédiée au gens du voyage. Essentiellement des Manouches et des Roms des bidonvilles aux abords de l'école.</p> <p>2-Écoles Marie MAURON et ROUMANILLE Accueil et accompagnement des gens du voyage.</p>	<p>1- Permettre aux enfants d'être scolarisés dans le cadre de cette école en rupture avec l'école ordinaire.</p> <p>- Renforcement des activités : comptines, chansons, musique, ateliers par niveaux, séances motricité.</p> <p>-Accompagnement spécifique : Moyens grands : phonologie, écriture.</p> <p>2- Service vie scolaire de la Métropole aide à l'accompagnement et l'inscription des gens du voyage.</p>	<p>- Renforcement du lien avec l'école maternelle des Milles et partage d'expérience à renforcer.</p> <p>- Intégration des parents dans d'autres groupes de personnes autres que tziganes;</p> <p>- Travailler avec les parents sur l'importance de l'école maternelle qui est un bon départ pour l'élémentaire.</p> <p>-Renforcer l'accompagnement de la scolarisation de tous les enfants en élémentaire.</p>	<p>Rentrée 2021-2022</p> <p>Suivi des écoles sur le mandat.</p> <p>- Barrière de la langue. -L'école n'est pas une priorité pour les parents : Faire comprendre l'importance de l'école aux parents et les règles de fonctionnement.</p> <p>École MAURON École ROUMANILLE</p> <p>Projets périscolaires autour de l'inclusion de ces enfants.</p> <p>-Sensibilisation des habitants au droit à la différence.</p> <p>- Projet social global, scolarisation et soutien scolaire, Santé, lutte contre l'illettrisme, accès à la culture et aux loisirs.</p>	<p>1- Un classe maternelle Enfants de 2 à 6 ans</p> <p>2 École MAURON 9 élèves en 2021 4 rue Frédéric Mistral - 13290 AIX EN PROVENCE.</p> <p>École ROUMANILLE 8 élèves en 2021 36 Av. Couton - 13290 les Milles Aix en Provence</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> RH Un professeur des écoles (tient le rôle de directeur) une assistante maternelle, Un référent de secteur</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Budget Caisse des Ecoles 1100 € par an et 5.5 € par enfant pour Noël par an</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Lieu Petit Arbois- Aire d'accueil des gens du voyage - maternelle du Réaltor. Ecoles centre ville et les Milles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Évènement Participation aux événements proposés aux écoles de la ville</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Communication Article AIX LE MAG Réseaux sociaux Guide de l'Education</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autre Lien créé avec les autres écoles du territoire, notamment l'école des Milles Lien avec le service vie scolaire de la métropole.</p>

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

ENGAGEMENT #3. PERMETTRE ET PROPOSER UN PARCOURS ÉDUCATIF DE QUALITÉ À TOUS LES ENFANTS ET JEUNES DE SON TERRITOIRE

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées ²	Objectif(s) visé(s) ³	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<input checked="" type="checkbox"/> Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire	1- PEDT et plan mercredi : ensemble des actions proposées et des acteurs présents sur le territoire - définition des grands axes et objectifs éducatifs 2- temps périscolaires : activités POIVRE (Plan Organisant les Interventions de la Ville pour les Rythmes de l'Enfant) sur le temps d'interclasse 3 -EAC Enseignement Artistique et Culturel. + de 60 offres	1- refonte du PEDT et plan mercredi vers plus de cohérence et de complémentarité entre les acteurs institutionnels et associatifs - concertation et déploiement par thématique - charte qualité 2- mise en œuvre de projets périscolaires sur les temps d'interclasse en tenant compte des spécificités et des projets de l'école EAC : Évolution de l'offre. -Plan lecture : Dispositif sur 3 ans., thème triennal, ateliers, visites d'expo, spectacles	1- Respecter la chronobiologie des enfants -lieux de vie : Accès direct la cour : Jeux et activités manuelles libres sur volontariat. -Espaces bulles pas d'accès direct par la cour. 18 enfants -Animations de cour : réfléchies avec les enfants, 2-Démocratiser la culture et l'égalité des chances. - Favoriser l'apprentissage de la lecture-sensibiliser les enfants à des formes d'écritures différentes à partir du livre. Favoriser la découverte du livre.	1-PEDT 2021-2026: refonte et concertation sur 2021/2023 Échanges avec la Commission d'Observation des rythmes (CORS) et experts Rencontre des partenaires institutionnels et associatifs, échanges entre eux - Prise en compte des besoins de l'enfant Déploiement et actions renouvelées tous les ans en fonctions du contexte 2- Projet périscolaire: déploiement dans les écoles avec expérimentation sur 2021-2022. Enquête auprès des enfants - Échanges avec les parents au travers des conseils d'école 3- Convention ville-rectorat-DRAC 2021-2024 - Commissions annuelles de répartition des actions et de suivi Actions renouvelées tous les ans en fonctions du contexte;	0-3 ans: crèches 3-6 ans: écoles maternelles + ALSH 6-12 ans: écoles élémentaires + ALSH + clubs sportifs 12-17 ans: accueil jeunes Temps périscolaires: 6 500 enfants ALSH: 1200 Enfants EAC 4000 élèves écoles maternelles et élémentaires. Collégiens et Lycées. Parents, familles, tout public.	<input checked="" type="checkbox"/> RH Pilote : Coordination de l'Éducation - Direction culture, Bibliothèque Méjanes, conservatoire - Direction Sports - Direction Politique de la Ville <input checked="" type="checkbox"/> Budget EAC 195 000 €/an Carnaval 189 000 €/an Mom'Aix 31500 €/an C'est Suc141000 €/an POIVRE 230000 €/an <input checked="" type="checkbox"/> Lieu Lieux de diffusion culturelle de la ville. Ecoles, Établissements d'enseignement Conservatoire Théâtres du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Évènement visite du Ballet Preljocaj et représentation au pavillon Noir. Grande lessive-Carnaval-Mom'AIX-C'est sud <input checked="" type="checkbox"/> Communication Bureau Information Culturelle BIC Web réseaux sociaux Presse - média TV -Radio <input checked="" type="checkbox"/> Autre Actions proposées sur tout le territoire et ses quartiers QPV.

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
 3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

ENGAGEMENT #3. PERMETTRE ET PROPOSER UN PARCOURS ÉDUCATIF DE QUALITÉ À TOUS LES ENFANTS ET JEUNES DE SON TERRITOIRE

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées ²	Objectif(s) visé(s) ³	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner les parents et les jeunes face aux défis de l'adolescence	<p>1-PAEJ : Paroles de jeunes qui viennent au point écoute d'Aix et de Paroles de parents Le point écoute est une équipe de professionnels qui peuvent les aider à passer ce cap difficile.</p> <p>2- Plan Local de Santé Publique 2019-2021</p> <p>3 -EPE AIX École des parents et des Éducateurs accompagne les parents en difficulté avec leur enfant.</p>	<p>1-PAEJ destiné aux ados jeunes adultes, parents, professionnels en difficultés accueillis dans les mêmes conditions.</p> <p>2- écouter les difficultés psychiques sociales - Développer les compétences Psychosociales repérage et prévention</p> <p>3-Actions pour les parents Conférence-débat, groupe parentalité : difficultés liées aux temps scolaires -Temps dédiés aux parents dans les collèges Thème réseaux sociaux Cyber-harcèlement.</p>	<p>1-Ecoute des difficultés pouvant être liées à la famille, aux parents, au copain ou à la petite copine, à la santé, aux études, à l'isolement, à l'argent, aux logement, ...</p> <p>2- Sensibiliser les professionnels au contact des jeunes au repérage de la souffrance psychique et à l'orientation</p> <p>3-Aide à la parentalité, accompagnement enfants-parents.</p>	<p>1- 2021-2026 Tout au long de l'année, dans les locaux de l'espace Jeunesse mis à disposition par la ville : Accueillir le public qui à un besoin de parler, d'être écouté, entendu. L'équipe d'Aix conseille sur les aides possibles, fait part de solutions envisageables, oriente vers les services et les structures existantes.</p> <p>2- Renforcer le repérage, le premier accueil des jeunes en souffrance psychique et le développement d'actions d'éducation en santé; Focus sur la précarité étudiante et leur accompagnement en matière de détresse psychologique.</p> <p>3- EPE développement d'actions de proximité.</p>	<p>Parents - Jeunes adultes - adolescents - enfants.</p> <p>Professionnels de santé, Educateurs</p> <p>Associations de proximité</p> <p>Monde étudiant les associations, BDE, CROUS, étudiants internationaux.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> RH Directions Jeunesse, Education, Santé ville et handicap. Acteurs et professionnels de proximité liés à des thématiques spécifiques</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Budget Subventions liées aux projets. EPE 2500 € par an</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Lieu PAEJ AIX 37 bd Aristide BRIAND Espace Jeunesse. Ateliers santé travail en réseau sur le territoire. EPE écoles, collèges, lieux associatifs et</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Évènement Actions tout au long de l'année liées à l'accompagnement des parents et jeunes.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Communication Flyers, réseaux, établissements d'enseignements - écoles, collèges lycées et enseignement supérieur.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autre Travail en proximité, réseau de l'hôpital Montperrin, CMP ville, travailleurs sociaux -Prévenir le passage à l'acte suicidaire et les conduites à risques.</p>

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

ENGAGEMENT #4. DÉVELOPPER, PROMOUVOIR, VALORISER ET PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DE CHAQUE ENFANT ET JEUNE

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées ²	Objectif(s) visé(s) ³	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<input checked="" type="checkbox"/> Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de ville	<p>1- Le Conseil Municipal des Adolescents CMA est une instance participative pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'apprentissage de la vie sociale, civique, - S'engager et découvrir les institutions. - Représenter la jeunesse aixoise au sein des collèges/lycées <p>2- AIX CONSEIL ÉTUDIANT ACE - est une instance consultative au sens de l'article 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et tel que cité dans le règlement qui organise le fonctionnement du groupe d'étudiants.</p>	<p>1-Intégration des technologies : consultation des jeunes via les réseaux sociaux, et tous supports.</p> <p>2- ACE</p> <ul style="list-style-type: none"> * AIX STUDENTS FEST = concert de rentrée * Soutien à l'épicerie solidaire AGORAE, aux allées provençales, * Le RDV de la vie étudiante aux ARTS et METIERS en février-mars 2022, * La participation à la distribution d'aide alimentaire auprès des étudiants en précarité. 	<p>1- Donner la parole aux jeunes et recueillir leurs opinions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - respect et écoute de chacun. - projets associés à la vie locale. <p>2- Thématiques de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> * solidarité-social * Inter-générationnel * Développement durable * Communication <p>ACE et CMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux débats publics de la cité. • Peser sur les décisions les concernant. • Partager une éducation au groupe, à la discussion, à l'échange, à la construction collective. 	<p>1- Prochaines élections CMA en 2022 mandat renouvelé tous les 2 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 réunion par groupe hebdomadaire + 1 séance plénière mensuelle à l'hôtel de Ville. <p>Ex de projets : visite de l'assemblée nationale, débats, conférences, ..</p> <p>2- ACE - Périodicité : 1 réunion de groupe mensuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration entre CMA et ACE avec projets communs. - Créer un conseil de jeunes ? <p>* Favoriser l'Engagement jeunes;</p> <p>* Travail avec les acteurs du social, lien intergénérationnel,</p> <p>* Inclure et promouvoir des projets pour tous les publics adultes-enfants-séniors.</p> <p>* être acteur de changement-solutions liées à environnement.</p> <p>* Communiquer très largement sur les actions mises en œuvre en faveur des étudiants précaires.</p>	<p>1 - CMA : 21 élus titulaires et 21 suppléants, âgés de 11 à 17 ans. La durée du mandat est de deux ans. Collèges /Lycées</p> <p>2 - ACE - 30 étudiants de 18 à 30 ans + 3 élus du conseil municipal.</p> <ul style="list-style-type: none"> * mandat des étudiants ACE = 1 an, renouvelable une fois à la demande de l'étudiant. <p>En 2021, 45 candidatures spontanées, tous cursus confondus : 26 filles et 19 garçons.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> RH</p> <p>Direction Jeunesse Centre Information Familles Mission Vie Etudiante</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Budget</p> <p>21 000 € dédiés à la Vie Etudiante dont 2000 € événements ACE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Lieu</p> <p>Réunion Espace Jeunesse pour les groupes de travail CMA et ACE. Plénières en mairie centrale + élus ville.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Évènement</p> <p>Élections du CMA dans les collèges Aix Students Fest annuel (octobre) : rentrée étudiante. RDV de la VIE ETUDIANTE -Février</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Communication</p> <p>Flyers, réseaux sociaux ville, communication auprès des établissements concernés.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Invitations de personnalités en fonction des thématiques de travail. Élus, CCAS, AMU, Ecoles sup, etc....</p>

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

ENGAGEMENT #4. DÉVELOPPER, PROMOUVOIR, VALORISER ET PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DE CHAQUE ENFANT ET JEUNE

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées ²	Objectif(s) visé(s) ³	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<input checked="" type="checkbox"/> Participer à la Consultation nationale des 6/18 ans	Action à engager Enquête 150 questions	Les enfants et adolescents de 6 à 18 ans, habitant sur AIX dans les écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, accueils périscolaires, espaces jeunes, centres sociaux, associations ou à la maison... Mise en place de la consultation nationale à chaque nouvelle édition. 2022	-Inciter les enfants 6/18 ans à participer chez eux ou tout autres lieux d'accueil de la ville. - Mise en place d'un plan d'actions. -Mettre un ordinateur sur le chemin des enfants pour faciliter la saisie du questionnaire. -Suivi des résultats et prise en compte des remarques des enfants pour améliorer les actions enfance-jeunesse de la ville. -Assurer une démarche inclusive dans la participation.	- Prendre connaissance des résultats de l'enquête 2020 comme point de départ. -En lien avec l'UNICEF, sensibiliser le personnel municipal, les structures de proximités et toutes personnes en lien avec la jeunesse de l'importance de la participation pour faire avancer les droits de l'enfant. - Obtenir au moins les 200 réponses la première année et aller en progressant dans l'édition suivante, pour avoir un rapport personnalisé sur AIX-EN-PROVENCE. - Diffusion des résultats à chaque édition.	6-18 ans	<input checked="" type="checkbox"/> RH Direction de l'Éducation Tous les acteurs liés à l'enfance et la jeunesse. Centre Info familles. Relais vers collèges/lycées. Budget Budget lié au équivalent temps des personnes dédiées au projet. <input checked="" type="checkbox"/> Lieu Ecoles / Collèges / Lycées Centre info familles, foyers familiaux, toutes les structures de proximités. <input checked="" type="checkbox"/> Évènement Réunion de concertation avec les opérateurs pour lacement de la communication, et récupération des données. <input checked="" type="checkbox"/> Communication Lancement de la communication réseaux ville Établissements d'enseignements, écoles...Parents. Journaux ville et presse locale. <input checked="" type="checkbox"/> Autre Panneaux lumineux de la ville.

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

ENGAGEMENT #4. DÉVELOPPER, PROMOUVOIR, VALORISER ET PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DE CHAQUE ENFANT ET JEUNE

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées ²	Objectif(s) visé(s) ³	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<input checked="" type="checkbox"/> Solidarité et pair à pair	<p>«Service volontaire» pour les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un engagement, au service de la collectivité, au travers de missions diverses d'intérêt public, - Mise en place d'une relation informelle, naturelle et spontanée auprès des personnes accompagnées : - Participation à la dynamisation de la vie sur la ville. - Aller à la rencontre des jeunes favorisant ainsi une communication de proximité. 	<p>Animer et développer des programmes de «service volontaire» pour les jeunes,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les «volontaires d'Unis-Cité»), de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein, des projets de services à la collectivité, - Leur apporter une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté. 	<p>Participation des 24 jeunes ambassadeurs du développement durable aux projets de la ville, encadrés par des référents municipaux, accueil par groupe : 2 à 6, 4 jours par semaine au sein de 6 Directions.</p> <p>La Ville souhaite inscrire sur le fondement de valeurs partagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le partenariat avec le monde associatif : <p>processus de développement durable confirmé dans le rapport annuel sur la situation de la Ville en la matière par délibération DL. 2020-356 du 16 décembre 2020.</p>	<p>Sur 2021, ces jeunes ont intégré :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la Direction des Moyens Généraux afin d'améliorer les pratiques des services municipaux en matière d'éco-responsabilité des agents de la Ville, -le service du garage municipal pour valoriser l'utilisation du vélo en milieu urbain, -le Parc Naturel Urbain pour le développer et le faire connaître, - les Serres Municipales afin d'accompagner les projets de végétalisation citoyenne et éducative, - la direction du Développement Durable pour déployer des missions sur Tri des déchets, - la bibliothèque Méjanes sur la conception et la mise en œuvre d'animation autour de la lecture et du jeu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ambassadeurs 16-25 ANS Ils sont ainsi ambassadeurs auprès de leurs pairs. -Tous les publics enfants et jeunes - inter-générationnel - Etudiants - Le rôle des ambassadeurs pourra donc être celui d'un accompagnateur / médiateur, le volontaire pair, « le jeune qui parle au jeune ». 	<p><input checked="" type="checkbox"/> RH</p> <p>24 jeunes ambassadeurs du développement durable encadrés et épaulés par des référents municipaux, sur 6 directions tutrices.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Budget</p> <p>62 000 € pour la période du 4 janvier 2021 au 4 août 2021 ; Renouveler en 2022</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Lieu</p> <p>Territoire de la Ville : les services, les parcs et les serres,</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Évènement</p> <ul style="list-style-type: none"> - animation autour de la lecture - jeu. - ATELIERS Fresque du climat - Missions de tri des déchets - végétalisation citoyenne et éducatives <p><input checked="" type="checkbox"/> Communication</p> <p>Conseil Municipal Réseaux sociaux ville et partenaires Flyers - supports liés à chaque projet</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Réaliser des reportages (vidéo, articles, photos...) sur des actions jeunesse réalisées sur le territoire par la Ville, les établissements scolaires, les associations ;</p>

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

ENGAGEMENT #5. NOUVEAU PARTENARIAT AVEC UNICEF FRANCE POUR CONTRIBUER À SA MISSION DE VEILLE, DE SENSIBILISATION ET DE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT EN FRANCE ET DANS LE MONDE

Résultats attendus aux termes du mandat

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées ²	Objectif(s) visé(s) ³	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<input checked="" type="checkbox"/> Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville	<p>2021 Lancement de la candidature VILLE AMIE des ENFANTS pour AIX-EN-PROVENCE.</p> <p>Présence d'une antenne UNICEF et d'un club Campus depuis de nombreuses années.</p> <p>2020 : Participation des bénévoles de l'antenne UNICEF AIX à la Quinzaine de la Famille en février.</p> <p>Nuit de l'eau tous les ans.</p>	<p>Participation : instances consultatives adolescents / commissions et groupes de travail.</p> <p>Apport de conseils situations particulières : Accès piscines des filles, Inclusion, Egalité filles/garçons, accompagnement dispositifs MINIBOX et PASSPORTCLUB Dévelop Durable</p> <p>Relais événements nationaux / locaux dont : 75 ans l'UNICEF</p>	<p>Accompagner le changement positif en matière de droits de l'enfant sur la ville.</p> <p>Favoriser la mise en place d'une belle collaboration.</p> <p>Mise à disposition d'un local dédié pour le développement du partenariat.</p> <p>Inviter l'UNICEF lors de la mise en place d'actions Ville sur le territoire.</p> <p>Nommer un chargé de VAE au sein de la Ville en relation avec le VAE UNICEF.</p>	<p>Dès 2021 collaboration sur les événements liés au plan d'actions de la ville selon les mises en œuvre et les calendriers.</p> <p>Accompagnement et soutien dans le cadre du programme Terrain en France de l'UNICEF dès 2021, au bénéfice des enfants vulnérables en France.</p> <p>Partage d'informations autour des thématiques définies ensemble.</p> <p>Mise en place de formations et de sensibilisation du personnel municipal et des intervenants proches de l'enfance et de la jeunesse.</p> <p>Formation de 2 jours pour 20 personnes sur la durée du mandat : élus locaux, les parents d'élèves.</p>	<p>Enfance, Petite enfance, familles, parents.</p> <p>Établissements d'enseignement</p> <p>Personnel municipal</p> <p>ALSH-CRECHES-</p> <p>ETUDIANTS JEUNESSE</p> <p>Tous les partenaires de terrain.</p> <p>Publics des MINIBOX et PASSEPORT CLUB</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> RH Direction de l'éducation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Budget Mise à disposition de salle à titre gracieux selon les actions et calendrier. à partir de 2021 Mise à disposition de locaux à titre gracieux par la ville;</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Lieu Le territoire</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Événement Événements tels que mis en place dans le plan d'action.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Communication Communication générale vers les enfants et les parents, Intégration du logo de l'UNICEF sur les événements de la ville lié au plan d'action VAE;</p> <p>Autre After work et moments conviviaux pour alimenter le lien du partenariat.</p>



2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration